

La Paracha de Vayéra

שלושה מי יודע ?

Questions-Réponses halakhiques : שאלות ותשובות :

1- Est-on quitte de la Mitsva de la Thora de « בקור חולים » (rendre visite aux malades) dans le cas où, en rendant visite au malade, on n'a pas imploré la miséricorde divine pour que celle-ci participe à la guérison complète du malade ?.

Réponse : a) Non.

b) De plus, il ne suffira pas non plus de souhaiter à ce malade : « תהיה « בריא » (« puisses-tu être en bonne santé !). On emploiera plutôt à son égard un langage de supplication tel que : « fasse, Hachem notre Dieu, Dieu de nos pères, que par ta volonté ce malade puisse guérir (parmi tous les malades de notre peuple d'Israël ayant eux aussi besoin d'une guérison prompte et complète BHM) de sa maladie ! »

Sources a) : 'Hazone Ovadia, « avéloute » (lois du deuil) 1, page 5.

b) Yalkout Yossef, volume sur la « avéloute », page 52.

2 - Accomplissons nous la Mitsva de rendre visite au malade, en allant voir ce dernier au moment où il est endormi ?

Réponse : Oui. En effet, le malade apprenant (par le biais d'autrui) à son réveil, que telle personne est venue lui rendre visite pendant qu'il dormait, ressentira de la joie, de la satisfaction, et un certain apaisement lui apportant alors du baume au cœur bénéfique à sa santé.

Source : Roch sur la Torah (Paracha de vayéra, chapitre 18, verset 1).

3 - Que fera un mari (à titre de bonne Ségoula) afin de permettre à sa chère et tendre épouse d'obtenir une longue vie BHM ?

Réponse : il tâchera chaque Samedi soir (dès la sortie du Chabbat) de plier méticuleusement et avec soin son talith Gadol avec lequel il pria le Chabbat matin.

Source : Ta'amei Haminehaguim (du Rav Moshé Sternboukh), chapitre 947 du dernier Kountrass. Voir également le" Ben Iche 'Haï ", Paracha de Noa'h, Ote 16, écrivant que si un homme donne à son prochain son Talith Gadol à plier, cette action (de don) engendra pour le propriétaire du Talith Gadol, un mauvais Mazal (chose qu'il faut donc absolument éviter).